

Jeu cérébral

Les scrabbleurs gabonais se préparent au championnat du monde

Prissilia MOUSSAVOU
MOUITY

Libreville/Gabon

LE restaurant "Bar des sports" a servi de cadre, le dimanche 13 mars 2016, au tournoi Bar des sports (BDS). Une initiative de la Fédération gabonaise de scrabble (FGS) et du BDS, qui marque le lancement des activités du F10.

Plus d'une quinzaine de compétiteurs des clubs F10, Fuso, Awesc, Scrabble Maniak et Spectro, etc. ont pris part à cette compétition. Hugues Nzoghes, un des précurseurs du club de

scrabble de l'Université Omar Bongo (UOB), était également présent. Il s'est d'ailleurs réjoui de l'évolution de ce jeu cérébral qui, autrefois, lui permettait d'allier études et loisirs.

Selon le secrétaire général du F10, ce tournoi entre dans le cadre des préparatifs des prochaines compétitions. Il devrait donc permettre aux scrabbleurs de revisiter leurs difficultés, en vue de mieux affronter les prochains championnats du monde et d'Afrique, prévus respectivement à Agadir (Maroc) et à Lomé (Togo).

«Le tournoi BDS lance non seulement les activités du club F10, mais a comme autre objectif la préparation



Photo : P.M.M

Les compétiteurs gabonais au sortir du tournoi BDS.

des joueurs pour les compétitions à venir. Entre autres, les championnats d'Afrique et du monde», a fait savoir Darel

Moussodou, secrétaire général du club F10.

Ledit tournoi s'est déroulé sous la formule la plus ré-

pandue au Gabon. Il s'agit du scrabble classique. Celle-ci consiste à voir deux joueurs s'affronter pendant trente minutes. A l'issue de la partie, les compétiteurs empoignent trois victoires, deux nuls ou un point (défaite). «Le logiciel classique est un outil utilisé pendant les championnats du monde, qui permet de gérer tous les paramètres du jeu. A travers ce logiciel, on peut s'assurer que deux joueurs ne s'affrontent pas deux fois. Ce même outil procède au tirage des parties et tient un classement», nous relève Aristide Obounou, juge arbitre de scrabble.

En outre, à l'issue de huit rondes, un classement auto-

matique a été effectué. Il revenait alors aux quatre premiers du tournoi de jouer la demi-finale, puis la finale. Au bout de 70 matchs, les joueurs venus de tous les arrondissements de Libreville se sont affrontés, en mettant en exergue leur talent et leurs connaissances du scrabble.

Des mots comme: *technicité, légumière, parabène, syncopal, tartreux, quadruples, nonuple collantes* ont tenu en haleine les compétiteurs.

En dépit de toutes les étapes du jeu jugées difficiles, un des joueurs du club F10, Gildas Madela, a remporté le tournoi en battant en finale son adversaire Eryk Mombo du club Spectro.

Enseignement supérieur/ Hommage de
l'Ecole de management du Gabon (EMG)L'établissement dédie un bâtiment
à Rose Francine Rogombé

Photo : Adjaf NTOUTOUME

Le bâtiment administratif de l'EMG baptisé "Rose Francine Rogombé".

AN

Libreville/Gabon

LE ghotu du monde universitaire s'est retrouvé lundi dernier sur l'esplanade de l'Ecole de management du Gabon (EMG), sis à Mindoubé, dans le 5e arrondissement de Libreville. C'était à l'occasion de l'inauguration du bâtiment administratif de cet établissement d'enseignement supérieur, baptisé du nom de l'ancienne présidente du Sénat, "Rose Francine Rogombé", décédée le 10 avril 2015.

Cette cérémonie était présidée par Cyrielle Angoué, directeur de cabinet du ministre du Commerce, Madeleine Berre née Rogombé (fille de la défunte), représentant par la même occasion la famille Rogombé. Selon le directeur général de l'EMG, Jean Bernard Makanga, l'établissement est une école supérieure de commerce orientée dans les domaines des sciences de gestion et du management, avec pour ambition d'être une référence en Afrique. Pour l'heure,

l'école délivre le Diplôme universitaire de management (DUM) de l'université de Poitiers, délocalisé au Gabon,

Dans son intervention, le fondateur de l'établissement, le Pr Frank Idiata a fait un rappel historique du soutien de la marraine du nouveau bâtiment, alors qu'il n'était qu'élève à Lambaréné. C'est de là qu'est né son amour pour celle qu'il considère comme sa mère. Un amour matérialisé par la construction de cette école, devenue un lieu de transmission des savoirs au bénéfice du développement du Gabon.

L'orateur a exhorté les étudiants d'être des modèles, à l'exemple de cette dame, précurseur dans plusieurs domaines au Gabon.

En dévoilant la plaque commémorative du bâtiment "Rose Francine Rogombé", doté de plusieurs services, M. Angoué a relevé l'esprit de gagnant qui a caractérisé la marraine. Car, «on n'a pas besoin d'un grand nom pour triompher, mais (...) des idées», a-t-il conclu.



**AUTORITE DE REGULATION DES
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ET DES POSTES**

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION
SECRETARIAT EXECUTIF

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARCEP constate avec désolation la persistance de la dégradation de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile et l'absence de réaction appropriée des opérateurs.

L'examen des statistiques révèle que cette dégradation est consécutive aux insuffisances de l'optimisation de la cohabitation des réseaux 2G, 3G et 4G, à des problèmes de maintenance et, dans une certaine mesure, à des problèmes d'énergie.

Malgré les nombreuses mises en demeure, réunions et rappels à l'ordre et nonobstant les sanctions pécuniaires infligées par délibérations n° 186, 187, 188 et 189/ARCEP/PCR/2015 du 08 octobre 2015, les engagements des opérateurs visant à corriger les manquements constatés restent vains.

Face à cette situation, le Conseil de Régulation vient de fixer un délai de soixante (60) jours aux opérateurs pour mener toutes les actions correctives visant à ramener la qualité de service en conformité avec les seuils fixés dans les cahiers des charges annexés à leurs licences respectives.

A l'issue de ce délai qui constitue une période de mise en demeure conformément aux dispositions de l'article 31 nouveau de la loi 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise, l'ARCEP appliquera l'une des dispositions des deux derniers alinéas dudit article à savoir :

- la réduction de la durée de la licence ou de l'autorisation pour un an au plus ;
- le retrait de la licence ou de l'autorisation ».

Le présent communiqué sera notifié aux opérateurs par voie d'huissier de justice.

Fait à Libreville, le 14 Mars 2016

Le Président du Conseil de Régulation

Lin MOMBOU